

**RÉPONSE DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ) À
LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) AU ROÉÉ**

**DEMANDE D'APPROBATION D'UN PROGRAMME POUR LA CONVERSION À L'ÉLECTRICITÉ DES
ÉQUIPEMENTS FONCTIONNANT AU MAZOUT OU AU PROPANE DANS LES MARCHÉS COMMERCIAL,
INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL (LE PROGRAMME)**

R-4000-2017

- 1. Références :** (i) Pièce [C-ROÉÉ-0014](#), p. 4;
(ii) Pièce [C-ROÉÉ-0014](#), p. 10.

Préambule :

(i) « [...] le ROÉÉ est favorable à la conversion énergétique de divers usages au mazout vers l'électricité, mais qu'il tient à s'assurer que le Programme proposé par Hydro-Québec est justifié dans le présent contexte énergétique, qu'il soit rentable à la fois pour les clients d'Hydro-Québec que pour l'ensemble de la société québécoise, et qu'il ne représente pas une barrière à l'amélioration de l'efficacité énergétique auprès de la clientèle. » [nous soulignons]

(ii) « À notre avis, le programme tel que proposé par Hydro-Québec décourage la conservation d'équipements de chauffage aux combustibles dans une perspective d'écrêtement de la pointe puisque les coûts de démantèlement de ces équipements font partie des coûts admissibles. »

Demande :

- 1.1 Veuillez préciser si, de l'avis du ROÉÉ, c'est l'écrêtement de la pointe du consommateur ou l'effacement à la pointe critique qui est plus avantageux pour la rentabilité du Programme.

Réponse :

À notre avis, l'effacement à la pointe critique, par exemple via le programme de *Gestion de la demande en puissance* (GDP) d'Hydro-Québec, est plus avantageux pour la rentabilité du programme que l'écrêtement de la pointe du consommateur. Cependant, une partie de cette rentabilité se réaliserait au détriment de la rentabilité pour les clients participants qui devront assumer les coûts additionnels en puissance que représente une conversion complète de l'équipement à l'électricité.

Le ROÉÉ souligne que près du quart des participants au programme GDP d'Hydro-Québec contribuent à l'effacement avec une chaudière à combustible¹. En incluant les coûts de démantèlement des équipements de chauffage à combustible dans les coûts admissibles au Programme, Hydro-Québec risque fortement de réduire le potentiel de GDP.

¹HYDRO-QUEBEC DISTRIBUTION, « Programme Gestion de la demande de puissance hiver 2017-2018 – Programme Conversion à l'électricité », Avril 2017, p. 7 (consulté le 4 août 2017), en ligne : https://www.agpi.org/documents/file/colloques/2017/p04-agpi-multienergies_hq_programme-gestion-de-la-demande-de-puissance+avril2017.pdf.